

## ORDONNANCE COLLECTIVE

### ADMINISTRATION DE LARMES ARTIFICIELLES LORS DE SÉCHERESSE OCULAIRE

---

**Date d'entrée en vigueur** 2024-05-17

**Incluant un protocole** Oui  Non

**Adopté par** Direction des soins infirmiers (DSI)  
Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

**Date de révision** 2024-04-02

**Date de fin de la période de validité** 2027-04-02

---

#### 1. Objet

##### 1.1 Description

- Administrer des gouttes oculaires hydratantes lors de sécheresse oculaire.

##### 1.2 But

- Soulager les symptômes de sécheresse oculaire.

#### 2. Professionnels habilités

- Infirmiers(ères) des secteurs d'activités cliniques visés possédant les connaissances et les compétences requises.

#### 3. Activités réservées

##### 3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmiers(ères)
  - Initier une mesure diagnostique et thérapeutique selon une ordonnance
  - Administrer et ajuster des médicaments et d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

##### 3.2 Autre professionnel visé par l'ordonnance collective

- Candidat(e)s à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI) à la demande de l'infirmier(ère)
- Infirmier(ère)-auxiliaire à la demande de l'infirmier(ère)
- Candidat(e)s à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA) à la demande de l'infirmier(ère)

- Externe en soins infirmiers à la demande de l'infirmier(ère)

#### 4. Secteurs d'activités visés

- Les Maisons des aînés (MDA) et Maisons des aînés et alternatives (MDAA) ainsi que tous les centres d'hébergement et de soins de longue durée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS incluant les différentes unités : l'unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF), l'unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) et l'unité de courte durée gériatrique (UCDG)

#### 5. Médecin répondant

- Médecins répondants pour les différents centres d'hébergement et de soins de longue durée de l'Estrie.

#### 6. Indications et conditions d'initiation

##### 6.1 Groupes de personnes visées

- Toute la clientèle adulte hébergée dans les secteurs d'activités visés.

##### 6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Présence d'une sensation de brûlure et/ou de sécheresse dans les yeux

#### 7. Contre-indications et limites

- Allergie ou intolérance au produit
- En présence de douleur oculaire, photophobie
- En présence d'un écoulement jaune ou verdâtre
- En présence d'une modification de la vision
- En présence d'une opacité visible sur la cornée
- En présence d'un érythème central (hyperhémie des vaisseaux entourant la cornée)
- Absence de réaction pupillaire
- Antécédents d'herpès ou de zona oculaire

#### 8. Procédure

1. Administrer 1 à 2 gouttes de larmes artificielles dans l'œil affecté QID PRN
2. **Aviser le médecin si :**
  - a. Les symptômes persistent au-delà de 48 heures ou s'ils s'aggravent.
  - b. Il y a apparition d'écoulement purulent.
3. Les médicaments peuvent être administrés pendant une période maximale de 7 jours. Ce délai expiré, une ordonnance médicale individuelle doit en autoriser l'administration.
4. Les médicaments ou traitements administrés doivent être inscrits sur une ordonnance médicale, sur la feuille d'administration des médicaments et répertoriés dans le dossier de l'utilisateur.
5. En situation d'initiation répétitive de cette même ordonnance (2 fois/6mois), informer le médecin traitant à sa prochaine visite médicale ou avant, selon votre jugement clinique.

## 9. Sources

Ordonnance collective du centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François, DSI-OC13, 2012

Ordonnance collective du centre de santé de la Haute-Yamaska, WW-OC11 2021

## 10. Processus d'élaboration

### 10.1 Rédaction

Nom :	Lapointe	Prénom :	Jessica	Médecin de famille, SPA, IUGS	Date :	2024/01/08
Nom :	Dumas	Prénom :	Marie-Ève	Pharmacienne, IUGS	Date :	2024/01/08

### 10.2 Consultation/collaboration

Nom :	Tzouannis	Prénom :	Nicholas	Médecin de famille, CHSLD, IUGS	Date :	2024/01/23
Nom :	Carignan	Prénom :	Benoit	Médecin de famille, CHSLD, IUGS	Date :	2024/01/23
Nom :	Grégoire	Prénom :	Annie	Infirmière conseillère cadre clinicienne	Date :	2024/01/08
Nom :	Nadeau	Prénom :	Randy	Infirmier, Chef d'unité CHSLD	Date :	2024/01/08
Nom :	Thibault	Prénom :	René	Pharmacien-Chef adjoint, IUGS	Date :	2024/01/08
Nom :	Belleville	Prénom :	Anik	GR Centre d'hébergement Villa-Bonheur, DHSLD	Date :	2024/03/11

### 10.3 Validation

Nom :		Prénom :		, Titre du collaborateur	Date :	
Nom :		Prénom :		, Titre du collaborateur	Date :	

### 10.4 Approbation

- Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)
- Comité des documents d'encadrement clinique et des formulaires

## 11. Processus d'adoption

Nom, prénom :	Bolduc, Brigitte	Signature :	Document original signé	, Président du CMDP	Date :	2024-04-09
Nom, prénom :	Bourgault, Patricia	Signature :	Document original signé	, Directrice des soins infirmiers DSI	Date :	2024-05-17

## 12. Historique des révisions

Nom :		Prénom :		Date :	
-------	--	----------	--	--------	--